

CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 13 mars 2017

Membres présents : Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Ludovic GROS, Brigitte NUER, Michel FERRARIO, Marie-Claude DARBEL, Alain DOMINJON. Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX.

Membres représentés: Claude REYNAUD (a donné procuration à François ANDRE), Sophie BENEDETTO (a donné procuration à Danielle BOCHET).

Membres absents : Isabelle DURIEUX, Patrick ALLARD.

Date de la convocation : 2 mars 2017

Le compte rendu du conseil municipal du 1er décembre 2016 est approuvé à l'unanimité. Monsieur le Maire fait part d'une modification à apporter sur l'achat de la parcelle E 1795 acté lors de ce précédent conseil.

Secrétaire de séance : Ludovic GROS

Ordre du jour

1. Forêt communale,
2. Foncier,
3. Travaux,
4. Demandes de subventions,
5. Marché de fourniture d'électricité,
6. 3CMA,
7. Personnel communal,
8. Questions et informations diverses.

1 - Forêt communale

Yves DURBET demande le report de ce point à la prochaine réunion car il reste des éléments en attente de réception de la part de l'Office Nationale des Forêts.

2- Foncier

* Achat de terrain

Yves DURBET rappelle la délibération n°2016-076 du 1er décembre 2016 relative à l'achat de parcelle E 1795. Il précise que des propriétaires avaient omis d'être cités. Il convient donc de reprendre la délibération avec les mêmes conditions et de la compléter, soit : achat de la parcelle E1795 de 12 m² au prix de 55 € le m² à Madame Yvette BUTTARD, Messieurs Gilles, Thierry et Éric BUTTARD et Madame Muriel POLAUD.

Vote : 13 Pour

* Droits de préemption

Le Maire présente les plans de situation des parcelles qui sont en cours d'aliénation et propose de ne pas préempter :

- ZB 35 et 36 (1 255 m²) situées à La Rebouda
- C 2198, ZA 1104 et ZA 1106 (402 m²) situées à Carcavel
- D 2201, 2202, 2204, 2013, 2014, 2197 et 2198 (441 m²) situées Sur Les Guez
- 23 parcelles section D situées aux Contamines pour 5 010 m²

Vote : 13 Pour

* Servitudes

Yves DURBET présente au conseil municipal l'arrêté préfectoral du 3 août 2015 arrêtant le projet de servitudes d'utilité publique au droit du site exploité par TRIMET France sur le territoire de la commune d'Hermillon.

Des pollutions ont été inventoriées par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) sur certaines parcelles auparavant exploitées par l'usine. Afin d'être transparent, l'Etat a instauré des servitudes qui seront consignées aux hypothèques.

Vote : 13 Pour

3 - Travaux

* Attribution de marché

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal le lancement d'une consultation pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, mise en souterrain des réseaux secs et remplacement du réseau d'eau potable au secteur « le Nezet ». Il présente le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet VIAL & ROSSI, suite à la réunion de la commission d'appel d'offre du 21 février 2017.

L'entreprise 3BTP présente la solution technique et financière la mieux-disante, pour un montant de 199 964,72 € HT et est retenue. Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer tous les documents relatifs au marché.

Vote : 13 Pour

Les travaux débiteront très prochainement pour une durée de 2 mois. Une information a été faite aux riverains.

* Convention SDES

Depuis 2016, les communes adhérentes au Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie n'ont plus la maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux électriques. Elle a été transférée au SDES. Pour chaque opération de travaux d'électrification, une convention doit être signée entre le SDES et la Commune.

À ce titre, le titulaire du marché, l'entreprise 3BTP, facturera directement tout ce qui concerne l'électricité au SDES.

Ce dernier prend 70 % du montant à sa charge et refacturera 30 % à la Commune d'Hermillon. Le Maire propose l'approbation de cette convention pour l'opération du « Nezet ».

Vote : 13 Pour

4- Demandes de subventions

Salle polyvalente:

Yves DURBET fait part d'une réflexion en cours pour la réhabilitation du bâtiment de l'espace Léopold DURBET.

À l'automne dernier, les élus et les associations de la commune ont rencontré sur place un architecte afin d'établir un bilan sur le fonctionnement de ce bâtiment.

À l'issue de cette rencontre, les travaux nécessaires ont été classés en plusieurs catégories :

- * Mise en accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR),
- * Chauffage (réflexion sur le mode de chauffage et l'énergie utilisée),
- * Isolation thermique des murs et de la toiture,
- * Aménagement d'utilités complémentaires (cuisine, sanitaires, ...).

L'estimation financière de ces besoins s'élève à 884 400 € H.T. (dont 350 000 € H.T. pour le chauffage et l'isolation).

Afin de poursuivre cette réflexion plus concrètement, il convient de rechercher des aides financières et à ce titre, le Maire propose de saisir :

- L'État au titre du Fond de Soutien à l'Investissement public Local (FSIL), et au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- Le Département au titre du Fond Départemental d'Équipement des Communes (FDEC) ;
- La Région au titre du Contrat Ambition Région (CAR) ;
- L'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie).

Vote : 13 pour

Abaisseurs de tension :

La Commune d'Hermillon a installé des systèmes d'abaisseur de tension de type « Varilum » sur l'éclairage public, sur les postes suivants : Salle polyvalente, Bial, Pont d'Arc, route des Champs, Longefan et Contamines.

Le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie peut financer ces travaux à hauteur de 70%.

Montant des travaux: 13 200 € HT

Subvention du SDES: 9 240 € HT

Autofinancement : 3 960 € HT

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention.

Vote : 13 pour

5 - Fourniture d'électricité

En 2015, la loi a imposé l'ouverture de marché pour les contrats supérieurs à 36 kVA (tarifs jaunes et verts). La commune, concernée uniquement pour le bâtiment de la salle polyvalente, a adhéré au groupement du SDES.

Aujourd'hui, ce dernier lance un groupement pour les tarifs bleus bien qu'il n'y ait aucune obligation.

L'adhésion de la commune est proposée au vote.

Vote : 3 Pour 1 Abstention 9 Contre

6- 3CMA (Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan)

• Crêt Girod

Le Maire informe le conseil municipal que le radier de Crêt Girod, située entre les commune d'Hermillon et de Le Châtel, est en très mauvais état.

Les élus ont convaincu la 3CMA d'entreprendre des travaux de réfection pour lesquels le projet chiffré a été présenté et retenu au Plan Pastoral Territorial de Maurienne afin que la Communauté de Communes puisse bénéficier d'une aide financière.

Le conseil municipal se prononce favorablement à l'autorisation d'exécution de ces travaux par la 3CMA.

Vote : 13 pour

• Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

Cette commission est chargée des évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

La 3CMA a approuvé une répartition des commissaires de la CIID pour chacune des communes membres à raison d'1 titulaire et d'1 suppléant par commune hormis pour la commune de Saint-Jean-de-Maurienne qui aura 3 titulaires et 3 suppléants.

Pour Hermillon, Mme Danielle BOCHET se porte volontaire comme membre titulaire et M. Yves DURBET comme membre suppléant.

Vote : 13 pour

7 - Personnel

* Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)

Afin d'harmoniser le régime indemnitaires entre la fonction publique d'état et la fonction publique territoriale pour les cadres d'emploi des adjoints administratifs et des ATSEM dans un premier temps, il convient de supprimer les anciennes indemnités et d'instituer le nouveau régime indemnitaires, à savoir, le RIFSEEP en remplacement.

Les textes ne sont pas encore parus pour la filière technique.

Vote : 13 Pour

* Tableau des emplois modifiés

Suite au décret du 12 octobre 2016 concernant un reclassement général de plusieurs cadres d'emplois, le conseil municipal doit valider les nouveaux intitulés, à savoir :

- * Les adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe sont nommés adjoints administratifs territoriaux,
- * Les adjoints techniques territoriaux de 2ème classe sont nommés adjoints techniques territoriaux,
- * L'agent spécialisé de 1ère classe des école maternelles est nommé agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles.

Vote : 13 Pour

* Avenant à la convention d'assistance du Centre de Gestion de la Savoie

Cette convention, signée en 2014 permet à la Commune d'Hermillon d'être assistée et conseillée par le centre de gestion sur les risques professionnels. L'objet de cet avenant est l'augmentation du coût de cette assistance qui passe de 100 € à 120 € par an.

Vote : 13 pour

* Indemnités du maire et des adjoints

Lors de la mise en place du maire et des adjoints en mars 2014, la délibération relative aux indemnités faisait référence à l'indice 1015 de la grille de rémunération de la fonction publique. Cette grille ayant évolué au 1er février 2017, il convient de faire référence à l'indice terminal, soit :

- Indemnité aux fonctions d'adjoints au maire au taux maximum de 8,25% de l'indice terminal de la fonction publique,
- Indemnité du maire au taux maximum de 31% de l'indice terminal de la fonction publique.

Vote : 13 pour

8 - Questions et informations diverses

Danielle BOCHET informe :

- A compter du 21 mars 2017, les dossiers de demandes de cartes d'identité ne pourront plus se faire en mairie d'Hermillon. En Maurienne, seules les communes de Modane et de Saint-Jean-de-Maurienne ont été désignées pour conserver ce service.
- La Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne connaît également des changements depuis le 6 mars 2017 :
 - * Le service des cartes grises est transféré en Préfecture uniquement.
 - * L'accueil du public se fait du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.
- Le prochain conseil municipal se tiendra mercredi 29 mars 2017 pour le vote du budget notamment.
- Au vu du nombre important de jeunes accueillis l'an passé pour les « jobs » d'été, cette année les contrats seront actés pour 1 semaine de travail par jeune.

• Les commandes de livres par la bibliothèque doivent être effectuées obligatoirement par bon de commande (comme tous les autres services).

• Céline AGUETTAZ tiendra un stand de vente de livre d'occasion pour l'association « Le Colporteur » le 14 mai 2017 à la Foire aux Plantes de Saint-Michel-de-Maurienne.

• Mme Agnès BOCHET exposera sur le thème du Japon du 14 avril au 24 mai à la médiathèque. Le vernissage aura lieu le 14 avril 2017.

Michel FRUMILLON rappelle que les ouvrages retenus pour le Prix Rosine PERRIER 2017 sont à la disposition des lecteurs à la bibliothèque.

Sabine BAROU-MORRUGARES précise que la chasse aux Œufs de Pâques aura lieu Lundi 17 avril 2017 à partir de 10h30 à l'espace Léopold DURBET.

Yves DURBET informe :

- Qualité de l'eau potable : l'Agence Régionale de Santé a transmis le bilan qualité 2016 de l'eau d'Hermillon : l'eau est distribuée sans traitement, les 8 contrôles effectués sont conformes aux normes de qualité bactériologique et révèlent une eau : douce, contenant très peu de nitrates (entre 1 et 2 mg/l contre 50mg/l de référence), peu fluorée (0.02 mg/l contre 1.5 mg/l de référence) et sans pesticide.
- De nombreuses traces de véhicules motorisés ont été constatées sur plusieurs terrains agricoles. Toute personne prise en flagrant délit se verra verbalisée immédiatement.
- Il est rappelé aux propriétaires de chiens qu'ils doivent obligatoirement ramasser les déjections de leurs animaux.
- L'arrêté préfectoral du 22 février 2017 portant réglementation du brûlage à l'air libre des déchets végétaux réaffirme l'interdiction de ce procédé en tout temps sur l'ensemble du département de la Savoie. Il est rappelé qu'une déchetterie verte est accessible à tous les Hermillonins à condition de n'y déposer que des végétaux. Ce site n'est pas un dépotoir et doit être respecté afin de le maintenir ouvert. Tout manquement à ces prescriptions est passible d'une amende de 450 €.
- Le recensement de la population s'est déroulé du 19 janvier au 18 février 2017. La population est de 576 habitants contre 540 en 2012. Tous les habitants sont remerciés pour l'accueil qu'ils ont réservé aux agents recenseurs.

Bilan Qualité 2016

D'où vient l'eau que vous consommez ?

BACTERIOLOGIE
Nombre de conformité : 8 sur 8 analyses.
Limite de qualité : absence de germes/100ml
Eau de bonne qualité bactériologique.

DURETE
Valeurs mesurées : mini. : 5 °F - maxi. : 5 °F
Références de qualité maxi. : aucune
Eau douce.

NITRATES
Valeurs mesurées : mini. : 1 mg/L - maxi. : 2 mg/L
Limite de qualité maxi. : 50 mg/L
Eau contenant peu ou pas de nitrates.

FLUOR
Valeurs mesurées : mini. : 0,02 mg/L - maxi. : 0,02 mg/L
Limite de qualité maxi. : 1,5 mg/L
Eau peu fluorée.

PESTICIDES
Valeurs mesurées : mini. : 0,000 µg/l - maxi. : 0,000 µg/l
Limite de qualité maxi. : 0,1 µg/l
Absence de pesticides pour les paramètres mesurés.

AUTRES PARAMETRES
Tous les résultats pour les autres paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité.

Origine de l'eau : Vous êtes alimentés par le captage :
♦ LES ROCHES

Traitement : Votre eau est distribuée sans traitement.

Votre réseau : HERMILLON CHEF-LIEU
appartient à : MAIRIE DE HERMILLON
est exploité par : MAIRIE DE HERMILLON

Nos conclusions

L'eau distribuée au cours de l'année 2016 a été de bonne qualité bactériologique. Elle est restée conforme aux limites de qualité fixées par la réglementation en vigueur pour les paramètres chimique recherchés.

Ce bilan a été réalisé par les services de la Délégation Départementale de l'Agence Régionale de Santé dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire.



A compter du 21 mars 2017, les dossiers de cartes d'identité seront traités uniquement à la mairie de Saint-Jean-de-Maurienne ou bien de Modane pour la Maurienne

Une pré-demande en ligne pourra être effectuée sur le site internet du service public à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668>

La Ville de Saint-Jean-de-Maurienne reçoit sur rendez-vous : du lundi au samedi midi pour les dossiers de demande de cartes d'identité et de passeports. Contact accueil : 04-79-64-11-44

L'autorisation de sortie du territoire (AST) d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale est rétablie à partir du 15 janvier 2017. Ce nouveau dispositif est applicable à tous les mineurs résidant en France. Il s'applique également à tous les voyages, individuels ou collectifs, dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

L'AST donnée par un titulaire de l'autorité parentale est téléchargeable sur le site du service public à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

Aucune démarche en mairie ou en préfecture n'est nécessaire pour l'obtention de ce document.

Une fois complété et signé, le formulaire doit être accompagné de la photocopie lisible d'un document officiel justifiant de l'identité du signataire.



Élections Présidentielles

- ⇒ 1er tour : Dimanche 23 avril 2017
- ⇒ 2ème tour : Dimanche 7 mai 2017

Élections Législatives

- ⇒ 1er tour : Dimanche 11 juin 2017
- ⇒ 2ème tour : Dimanche 18 juin 2017



Animations Enfance et Jeunesse

Toutes les informations sur le site :

<http://www.coeurdemaurienne.com>

* Pôle enfance, place du Champ de foire

Tél : 04 79 83 50 08

Mail : enfance@coeurdemaurienne.com

* Espace Jeunes, 383 avenue du Montcenis-

Tél : 04 79 59 94 95

Mail : espacejeunes@coeurdemaurienne.com

Chasse aux oeufs de Pâques

Lundi 17 Avril 2017

Rendez-vous à 10h30

A la salle « Léopold DURBET »



**Puis à 11h 30 verre de l'amitié
et remise des œufs en chocolat
aux enfants participants**

